

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES

SEANCE DU 04 JUIN 2026

Délibération n° 2026.49

OBJET : Approbation du PV de la séance précédente

MEMBRES PRÉSENTS :

Stéphane ANTHOARD, Valérie BILLEQUIN, Vincent BOUDE, Stéphane CAGNY, Anne CALENDRAS, Lyliane CHARPENTIER, Pierre CICCIU, Didier CRETENET, Céline CUCUMEL, Bérengère DETOEUF, Joffrey DUPOIZAT, Marion FAURE, Philippe GONNAND, Ghislain HECK, Nathalie JOIE, Elodie JUNIQUE, Christophe MARAUX, Elise MICHALLET, Céline NERIEUX, Thierry PASQUIER, Hector PENIN, Joëlle ROCHE, Arnaud ROY, François SAVIGNY, Carole SCHIEPAN, Cyrielle TABOUILLOT GRANGE, Agnès VERPILLAT

MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Leopold PASTOR	pouvoir donné à	Thierry PASQUIER
Paulette BERNABEU	pouvoir donné à	Bérengère DETOEUF

SECRETAIRES DE SEANCE, désigné au titre de l'article L.2125.15 du CGCT : Stéphane CAGNY

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-15 du CGCT,

CONSIDERANT comme le rappelle Joffrey DUPOIZAT, Maire, qu'il est obligatoire d'établir à chaque séance du Conseil Municipal un procès-verbal afin de rendre public les échanges de chaque séance de l'assemblée délibérante; que l'approbation du procès-verbal intervient lors de la séance suivante par les membres présents lors de la séance précédente ; que ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal avant son adoption définitive ; qu'il convient dans ce cadre de soumettre pour adoption définitive le procès-verbal de la séance du 07 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du jeudi 7 mai 2026.

Résultat du vote : UNANIMITÉ sans abstention

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.


Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire dès sa publication compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 05/06/2026

Saint-Genis-les-Ollières, le 04 juin 2026.

Le Maire,

Joffrey DUPOIZAT



Le secrétaire de séance,

Stéphane CAGNY

